

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2011

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2011 - (n° 3952)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 55

présenté par
M. Carrez

ARTICLE 11

I. – Au début de l’alinéa 7, substituer au mot :

« Des »,

le mot :

« Les ».

II. – En conséquence, rédiger ainsi le début de la première phrase de l’alinéa 8 :

« b) Les chocolats et tous les produits... (*le reste sans changement*) ».

III. – En conséquence, au début de l’alinéa 9, substituer au mot :

« Des »,

le mot :

« Les ».

IV. – En conséquence, au début de l’alinéa 10, substituer au mot :

« Du »,

le mot :

« Le ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.